

EDITO

NE JETONS PAS LE BÉBÉ AVEC
L'EAU DU BAIN!

Gérald Vallélian*

A l'heure du rendu des ateliers participatifs et des études de base, force est de constater que les mandataires et participants ont survolé nombre d'aspects impactant la vie des habitants, des vignerons et autres acteurs de Lavaux, mais im-

impactant aussi le rôle et le travail au quotidien des communes. Au final, un constat attendu : ce territoire est vivant, actif voir proactif et c'est tant mieux. S'il est vivant, il est par nature imparfait, donc perfectible.

Mais prenons garde à ne pas réinventer la roue et à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Si l'élaboration du plan d'affectation cantonal (PAC) découle de l'acceptation du contre-projet à l'initiative «Sauver Lavaux», il est important de fixer des axes et des principes sans empiéter sur le travail effectué par les communes, et par Lavaux Patrimoine mondial (LPM) qui se doit de reprendre (et le fait) la plupart des thèmes abordés, mais sous forme d'objectifs et de mesures volontaires. A contrario, inscrire dans le PAC des mesurètes qui passeront pour des tracasseries administratives supplémentaires le relèguera au fond des tiroirs. Trop d'information tue l'information dit-on, trop de mesures tueront le PAC.

Le temps du Patrimoine, sur un coteau qui a près de 900 ans d'histoire, de développement et d'évolution, n'est pas le même que le temps politique, soumis à ses propres règles, qu'elles soient juridiques, électorales ou faites d'opportunités à saisir.

Alors oui, un PAC pour **protéger** ce territoire fragile, mais surtout pour le **développer** et pouvoir ainsi le **transmettre**, vivant, à nos enfants.

* Vigneron, Syndic de St-Saphorin,
Vice-président de l'Association Lavaux Patrimoine mondial



Photo: Office du tourisme du canton de Vaud

FOCUS

LES ÉTUDES DE BASE : LA MATIÈRE BRUTE
POUR ÉLABORER LE PAC LAVAUX

Les études de base en matière de viticulture et d'agriculture, de paysage et de nature ainsi que de tourisme ont été finalisées. Leurs résultats, exprimés sous la forme de rapports, ont été présentés aux acteurs impliqués dans la démarche lors d'une séance de restitution le 30 août dernier à Chexbres. Ces études de base ont permis d'identifier et d'approfondir les principaux enjeux que le plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux ou d'autres instruments (plans d'affectation communaux, arrêtés de classements, adaptation des pratiques, projets spécifiques) devront traiter et de formu-

ler des propositions concrètes dans les différents domaines d'études. Cette matière de base servira à l'élaboration du PAC. Parfois discordante, elle devra être soumise à une pesée des intérêts puis transcrite sous la forme d'un plan et d'un règlement qui assureront un équilibre entre maintien des activités agricoles, viticoles et touristiques et préservation de la nature et du paysage dans le périmètre de protection. Ces études de base, dont les résultats vous sont présentés brièvement ci-après, sont disponibles sur le site www.vd.ch/pac-lavaux.
(suite en pages 2 et 3)

QUELQUES
CHIFFRES

TRANSPORTS

1861
&
1862inauguration des liaisons ferroviaires
Lausanne-Villeneuve et Lausanne-Berne

HYDROLOGIE

40

cours d'eaux à
Lavaux, entre la Lutrive
et la Veveyse

POPULATION (FIN 2016)

31⁰⁰⁰habitants dans
les 10 communes
concernées par le PAC

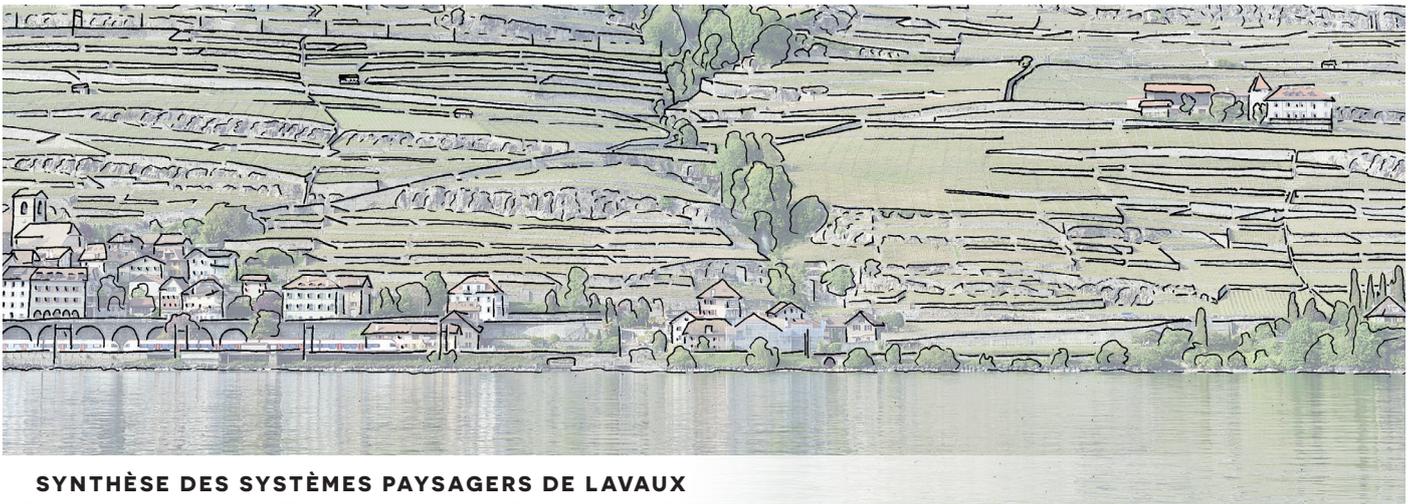


Photo: Verzone Woods Architecture

SYNTHÈSE DES SYSTÈMES PAYSAGERS DE LAVAUX

L'ÉTUDE VITICOLE ET AGRICOLE

Cette étude a permis de formuler une quinzaine de propositions pour le PAC en vue d'assurer la durabilité de la production à moyen terme. Couvrant un large spectre, elles concernent notamment les installations et chemins viticoles, les bâtiments agricoles, les installations de promotion des produits, la gestion des espaces naturels et des eaux, ainsi que les franges entre agriculture et viticulture.

Pour les milieux concernés, le futur PAC devrait notamment :

- permettre sans autorisation les installations viticoles ou agricoles à durée limitée
- soumettre à autorisation les installations fixes réversibles comme les filets paragrêle ou les conduites d'irrigation
- préciser les règles d'implantation de nouveaux bâtiments agricoles hors zone à bâtir
- délimiter des zones spéciales pour les places de remplissage pour les produits de traitement par hélicoptère et de nettoyage des cuves
- régler les questions d'affichage collectif et individuel
- régler les transformations et adaptations des murs pour permettre la mécanisation de la production, ainsi que les créations de rampes et autres ouvrages
- définir des zones spéciales pour créer des placettes collectives pour permettre la promotion des produits
- préciser les conditions de création de nouvelles capites
- ne pas se montrer plus restrictif que les lois actuelles en matière de protection de l'environnement.

Selon la vision que les milieux impliqués dans cette étude ont définie, « le PAC devra permettre aux agriculteurs et viticulteurs du site de pratiquer durablement leur activité de production et de commercialisation, de s'adapter à l'évolution du contexte climatique, économique et technique, ceci dans le respect des principes de protection de Lavaux ».

L'ÉTUDE PAYSAGE ET NATURE

L'étude paysage et nature comprend deux volets distincts qui ont été élaborés de manière concertée par les différents mandataires.

PRINCIPALES MESURES PAYSAGÈRES

La préservation du paysage naturel et construit de Lavaux passe par la transcription des principes de conservation (IFP, IMNS, ISOS et autres inventaires) et de protection (Lavaux patrimoine mondial) dans le plan d'affectation cantonal. Le volet paysage propose des mesures en vue de l'intégration de ces principes dans la future planification territoriale, dont voici quelques exemples :

- garantir un traitement soigné des franges par la création de secteurs de transition paysagère
- améliorer la perception de la traversée d'un site d'exception en protégeant les vues et les ouvertures sur le grand paysage et en assurant l'intégration paysagère des murs de soutènement ou anti-bruit
- protéger les murs constitutifs des terrasses et garantir des aménagements (rampes, escaliers) respectueux du site
- assurer l'intégration paysagère des principales placettes publiques, les affecter en zone spéciale

- régler la question des capites (intégration paysagère, usage, emplacement et nombre, réglementation-type)
- protéger les arbres isolés (abattage sur autorisation)
- remédier aux principales atteintes sur le paysage (enterrer les lignes haute tension).

PRINCIPALES MESURES BIOLOGIQUES

Le volet nature a consisté à identifier les principales valeurs biologiques du site et à identifier les mesures permettant leur conservation. En voici quelques exemples :

- dans le vignoble, créer des secteurs de protection afin de protéger les milieux visés par l'IFP Lavaux et sauvegarder les espèces-cibles de ce milieu (bruant zizi, salamandre tachetée, vipère)
- au niveau des rives lacustres, ne plus autoriser de construction péjorant la situation de la flore et de la faune en contrebas de la route cantonale, classer les vignes dans cette partie du territoire en aire naturelle protégée et ne pas développer les possibilités d'accès public dans le secteur prioritaire Treytorrens-Rivaz
- protéger les zones nodales La Cornalle, La Bahise et les Cribloz classées en prairies sèches d'importance nationale et englobant les principaux réservoirs de biodiversité dans le territoire de protection, ainsi que celle des Gonelles
- maintenir les échanges biologiques dans le territoire agricole par la création de corridors biologiques
- conserver le potentiel biologique des murs de vignes.

“Inscrire dans le PAC des mesurètes qui passeront pour des tracasseries administratives supplémentaires le reléguera au fond des tiroirs...”

- Gérald Vallélian, Syndic de St-Saphorin

FOCUS (FIN)

L'ÉTUDE TOURISTIQUE

L'étude touristique a permis de définir une vision pour le tourisme à Lavaux et de formuler six mesures concrètes à traiter dans ou hors le PAC.

UNE VISION

Le tourisme à Lavaux doit se développer à long terme de manière modérée en visant une augmentation de sa valeur ajoutée sur le plan qualitatif, en préservant une cohabitation harmonieuse entre population locale, vigneron, représentants politiques et prestataires touristiques et en respectant les objectifs de préservation du site. La concrétisation de cette vision doit permettre à Lavaux de mieux se positionner au niveau touristique face à la concurrence et d'améliorer l'offre existante en fonction des attentes des touristes.

DES MESURES

La vision se décline en une stratégie touristique composée des six mesures suivantes :

- clarifier la stratégie touristique régionale
- développer des indicateurs touristiques spécifiques
- optimiser le réseau de tourisme pédestre
- mettre en réseau les placettes publiques: création de zones spéciales pour l'aménagement de points de vue, places de pique-nique
- valoriser les points de vue et le patrimoine (culturel) : mise en valeur de la Tour de Gourze
- améliorer la signalisation.

PROCHAINE ÉTAPE

Les services cantonaux et le mandataire technique doivent maintenant traiter les résultats de ces études de base et élaborer un avant-projet de PAC. Ils devront donc concilier des intérêts divergents (pesée des intérêts) sous la forme d'un plan et d'un règlement qui respecteront les objectifs de protection du site. Cet avant-projet est attendu pour la fin de l'année.



Photo: Office du tourisme du canton de Vaud

BRÈVES

10 ANS D'INSCRIPTION DE LAVAUX À L'UNESCO



Lavaux célèbre cette année les 10 ans de son inscription sur la prestigieuse liste des sites UNESCO. L'octroi du statut de patrimoine mondial remonte au 28 juin 2007, lors de la 31^e session de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Le jubilé a été célébré le 9 septembre dernier à Cully, dans le cadre de la manifestation Lavaux Passion.

BRÈVES

UNE PAGE WEB POUR LE PAC LAVAUX

A l'adresse www.vd.ch/pac-lavaux, retrouvez les dernières actualités concernant l'élaboration du plan d'affectation cantonal Lavaux et prenez connaissance de la documentation produite dans le cadre du projet.



CONTACT

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

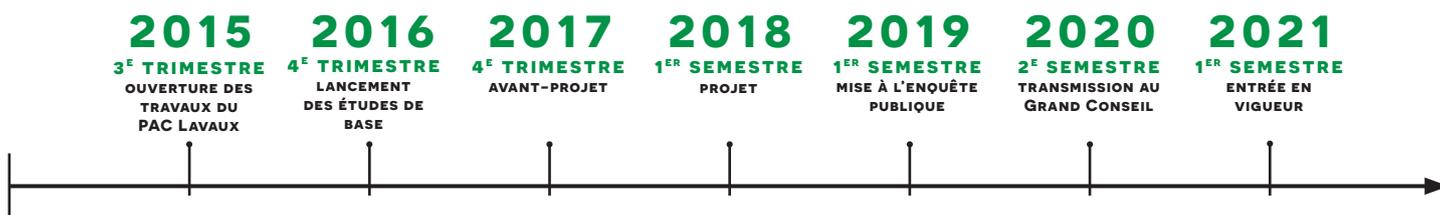
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
Tél. +41 21 316 74 11
Fax +41 21 316 74 48
info.sdt@vd.ch

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Département du territoire
et de l'environnement
Service du développement territorial

Graphisme :
Diabolo Design (Corseaux)

PLANNING DU PROJET



EN PARTENARIAT AVEC

